

Division des examens et concours
DEC 4

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE REIMS

VU l'article R914-19-5 alinéa 2 du code de l'éducation

ARRETE :

Article unique :

Le nombre de contrats offerts, au titre de l'année 2026, au second concours interne de recrutement de professeurs des écoles des établissements privés sous contrat est fixé à 2 pour l'ensemble des 4 départements de l'académie de Reims.

Fait à Reims, le 27 janvier 2026



Vincent Stanek